

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 novembre 2021 A 18H30

L'an deux mille vingt-et-un et le huit novembre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Prats de Mollo-La Preste, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Maire

Etaient Présents :

Claude FERRER, Jeanne MAISON, Patrick DORANDEU, Paule GORCE, Philippe MOLY, Michèle AURIOL, Linda BINI, Francine BORRAT, Alain PERRARD, Christian DUNYACH, Francis VILA, Elisa TELL, Ghislaine PALAU.

Absents excusés : Bernard REMEDI a donné procuration à Claude FERRER, Jean-Michel FITE a donné procuration à Philippe MOLY.

Philippe MOLY a été désigné secrétaire de séance
Les points suivants ont été traités

RAPPORT DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PROGRAMME 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 11 octobre 2021 il avait été décidé d'approuver le dossier de consultation des entreprises établi par la Régie Electrique Municipale pour les travaux d'électrification rurale programme 2020, et de lancer une consultation dématérialisée selon une procédure adaptée.

Il rappelle le montant estimatif de la dépense : 175 639 € HT soit 210 766.80 € TTC.

Le marché se décompose en 1 lots (pour la mise en esthétique de l'avenue du Haut Vallespir tranche 3 – les Touristes – Saint Martin) avec 2 tranches optionnelles.

La publication a été faite : 19/10/2021

Date limite de remise des offres : 05/11/ 2021 à 12 H

2 plis ont été déposés (ENGIE – SOTRANASA)

Ouverture des offres : le 08 novembre 2021 à 08 heures

La commission d'ouverture des plis après analyse des offres propose de retenir

- L'entreprise SOTRANASA tranche ferme et tranche optionnelle n°02 pour la somme de 155 719.10 € HT soit 186 862.92 € TTC. (détail de l'offre)
 - La tranche ferme est à 141 638.10 € HT soit 169 965.72 € TTC
 - Option 01 : 8 466.00 € HT soit 10 159.20 € TTC
 - Option 02 : 14 081.00 € HT soit 16 897.20 € TTC

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

- d'approuver la proposition de la commission d'appel d'ouverture des plis telle que décrite ci-dessus
- de valider le montant du marché à passer avec la SOTRANASA à 186 862.92 € TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS QUI EN ONT FAIT LA DEMANDE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire de demandes de subventions de la part de diverses associations.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

- D'attribuer les subventions suivantes :

Association	Objet	Montant de la subvention
FNACA	Participation au devoir de mémoire	150 €
Prats ToujOurs	Mission d'animation - gestion du patrimoine (voir convention)	70 000 € dont avance versée 20 000 €
Gymnastique volontaire	Participation à la vie de la Commune et aux activités, développer la pratique de la gym volontaire	400 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution de subvention à l'Association Prats ToujOurs.

TELEPHONIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'engagement auprès de SFR Business est tombé à échéance fin octobre 2021.

Il a consulté plusieurs prestataires de service (ASC – ORANGE – PI – SFR) afin d'obtenir des conditions de prestation de service pour la téléphonie fixe et internet.

Sachant que le matériel doit être remplacé, les propositions sont les suivantes pour un abonnement sur 36 mois :

PRESTATAIRE	MONTANT MENSUEL TTC
ASC/ We Connect	891.10 €
Orange	1 324.02 €
PI	948.19 €
SFR	1 106.40 €

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

- De retenir l'entreprise ASC pour un montant mensuel de 891.10 € TTC ;
- D'accepter l'investissement pour l'achat de matériel à 8 105 € TTC ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

SECURISATION DES PASSAGES A GUE – CHOIX DE LA CAO DU SMIGATA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n° 20210119-06 du 19 avril 2021 il avait été décidé d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat et la pose de barrières pivotantes pour la sécurisation des passages à gué dans le cadre du PAPI ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat et la pose de barrières pivotantes et de signalisation afin de sécuriser des passages à gué, signée par l'ensemble des communes participantes ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du Syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech-Albères (SMIGATA) du 12 octobre 2021 ;

Considérant la nécessité de communiquer rapidement au coordonnateur du groupement de commandes (SMIGATA) la validation du choix du prestataire retenu à l'issue de la consultation ;

Considérant la nécessité de valider les prestations qui seront réalisées par le prestataire pour le compte de la commune ;

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- **D'approuver le choix de la commission d'appel d'offres du SMIGATA de retenir l'entreprise Terrassements Aménagements Services (TAS) en tant que prestataire chargé de la livraison et de la pose du matériel nécessaire à la sécurisation des passages à gué telle que prévue dans le cadre de l'opération groupée d'achat et de pose de barrières pivotantes et de signalisation afin de sécuriser des passages à gué.**
- **De valider le montant définitif des prestations à réaliser pour le compte de la commune** dans le cadre du groupement de commandes. Le coût total de ces prestations est détaillé ci-dessous :

Désignation des prestations commandées selon BPU	N° de prix	Quantité	TVA %	Prix unitaire €		Total €*	
				HT	TTC	HT	TTC
FOURNITURE DE BARRIERE(S)							
Barrière complète 3-5m	1.2	1	20	900	1 080	900	1 080
FOURNITURE DE SIGNALISATION							
Panneau A14	2.1	1	20	60	72	60	72
Panonceau M9z	2.3	1	20	60	72	60	72
Poteau 2,5 m	2.4	1	20	30	36	30	36
POSE D'EQUIPEMENTS							
Barrière complète 3-5m	3.1	1	20	450	540	450	540
PRESTATION SUPPLEMENTAIRE							
Pose panneaux de signalisation	4.1	1	20	200	240	200	240
TOTAL						1 700,00	2 040,00

- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent

SUPPRESSION DU SERVICE POMPES FUNEBRES

Monsieur le Maire rappelle que le service Pompes Funèbres n'a plus d'activité depuis 2019 et il propose qu'il soit dissout.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

- De dissoudre le service Pompes Funèbres à compter du 31 décembre 2021
- Dit que les excédents seront intégrés au budget principal de la Commune à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

BAIL DE LOCATION DU LOCAL 4 RUE PORTE DE FRANCE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un bail de location avait été signé pour le local attenant à la Mairie, 4 rue Porte de France et que des travaux ont été commencés en vue de la mise aux normes d'accessibilité handicapés.

Après réflexion, il s'avère qu'un autre projet pour la Mairie est envisagé.

Les propriétaires ont donné leur accord pour dénoncer le bail de location, après les travaux de remise en état (sols, placoplâtre, plafonds...)

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE :

- De dénoncer le bail de location du local sis 4 rue Porte de France ;
- D'autoriser le Maire à signer tout acte s'y afférent.

TOUR DE TABLE

Claude FERRER

- Eclairage public : Suite à l'enquête publique faite par Ecocit, à titre expérimental, l'éclairage public sera éteint de 23h30 à 05h30.
- Le 11 novembre : rassemblement à 10h30 – défilé à 10h45
- Congrès des Maires à Paris : du 16 au 18 novembre
- Le 21 novembre : Journée Francesc Macià
- Fête de Noël pour les enfants de la Mairie le 17 décembre
- Le 18 novembre une scène du futur film de Olivier Marchal va être tournée sur la route du Col d'Ares

Jeanne MAISON

(En fonction des autorisations dues à la crise sanitaire)

- Le 11 décembre : Marché de Noël et soupes
- Réveillon du 31 décembre
- Rifle du 1^{er} de l'an

Philippe MOLY

- Les travaux de la Maison de Santé ont débuté
- Remise en état des sanitaires du Camping Can Nadal va être lancée
- Goudronnage : priorité à la route du Baynat d'en Coume
- Microcentrale électrique : en attente qu'il y ait de l'eau pour expérimenter la mise en route avec l'assistance d'EDF

Paule GORCE

- Les demandes de subventions pour les bornes électriques ont été lancées
- Les travaux pour l'étanchéité des casiers vont débuter prochainement

Francis VILA

- Signale un problème à la porte du garage de l'ancienne douane : voir avec le syndic
- Le modèle de lettre de La Poste pour la numérotation des rues est arrivé, la distribution sera faite par l'ASVP.